



**ACADÉMIE  
DE MARTINIQUE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction des Personnels  
Enseignants  
DPE**

**Direction**

DPE

Affaire suivie par :

Sylvie GALBERT

Tél : 05 96 52 25 51

Mél : [sylvie.galbery@ac-martinique.fr](mailto:sylvie.galbery@ac-martinique.fr)

Schoelcher, le 15 décembre 2021

Les Hauts de Terreville  
97279 SCHOELCHER Cedex

**Circulaire n° 2021-22 - DPE Liste d'aptitude d'accès au corps des professeurs agrégés**

*Publics concernés : Personnels enseignants du 2<sup>nd</sup> degré : Certifiés, PLP et PEPS*

*Objet : Liste d'aptitude d'accès au corps des professeurs agrégés – Année scolaire 2022-2023*

*Entrée en vigueur : 15 décembre 2021*

*Notice :*

*La présente note de service a pour objet d'informer sur les conditions, le calendrier et les modalités de dépôt des candidatures à la liste d'aptitude citée en objet.*

*La présente circulaire abroge et remplace la circulaire Accès au corps des professeurs agrégés du 28 janvier 2021.*

*Référencement : Site académique, rubrique « ressources Humaines », « personnel »*

Le Recteur de la Région académique de Martinique  
Chancelier de l'Université  
Directeur académique des services de l'Éducation nationale

**Vu :**

Le décret n° 72-580 du 4 juillet 1972 modifié relatif au statut particulier des professeurs agrégés de l'enseignement du second degré ;

L'arrêté du 15 octobre 1999 modifié ;

Les lignes directrices de gestion ministérielles relatives aux promotions et à la valorisation des parcours professionnels des personnels du ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports du 22 octobre 2020 parues au bulletin officiel spécial n°9 du 5 novembre 2020.

La note de service du 25 novembre 2021

L'accès à la liste d'aptitude au corps des professeurs agrégés repose sur un acte de candidature volontaire que l'agent devra engager individuellement.

## 1. Conditions d'éligibilité

Les candidats éligibles doivent, au 31 décembre 2021, se situer dans l'un des corps suivants :

- Professeur certifié
- Professeur de lycée professionnel
- Professeur d'éducation physique et sportive.

Au 1<sup>er</sup> octobre 2022, les candidats doivent être âgés au moins de 40 ans et justifier de 10 années de services effectifs d'enseignement, dont 5 dans leur corps.

## 2. Modalités de candidature

Les candidats, qu'ils soient affectés dans l'enseignement secondaire ou dans l'enseignement supérieur doivent s'inscrire et constituer leur dossier uniquement via le portail internet de services « I-Prof » à l'adresse suivante :

<http://www.education.gouv.fr/cid2674/i-prof-l-assistant-carriere.html>

Le dossier est constitué d'une lettre de motivation et d'un curriculum vitae.

La campagne d'inscription est ouverte du **3 janvier 2022 au 24 janvier 2022**.

Les candidats qui auront complété et validé leur curriculum vitae, saisi et validé leur lettre de motivation recevront à l'issue de la période d'inscription un accusé de réception du dépôt de leur candidature dans leur boîte aux lettres I-Prof.

Je sais pouvoir compter sur votre engagement et celui de vos équipes

Pascal JAN

Pour le Recteur et par délégation,  
Le secrétaire général adjoint  
Directeur des ressources humaines

  
Jean-Philippe RODRIGUEZ